

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 janvier 2025

RENFORCEMENT DE LA SÛRETÉ DANS LES TRANSPORTS - (N° 636)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 39

présenté par
M. Gouffier Valente

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« a l'obligation de »

le mot :

« doit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.